

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA VALLEE DE L'EURE
EN AMONT DE L'AGGLOMERATION DE CHARTRES**

S.I.A.V.E

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2010

Date de convocation : 4 août 2010

Date de la délibération : 7 septembre 2010

Membres en exercice : 26

Membres présents : 19

(Dont 1 pouvoir)

Etaient présents : Mrs Bernard POUICIN, Didier PEYRONNET, Pascal EMMANUEL, Didier GASNIER, Jean-Louis BERGEOT, Jean-Pierre MOREAU, Christophe PICHOT, Jean-Yves BARBEAU, Pascal LECLAIR (pouvoir à M. ROUFFORT Emmanuel), Thierry SEGOUIN, Patrick VERDIER, Ghislain MARIE, Guy BOUVART, Claude LAVRAT, Benoît FLEURY, Michel TRAVERS et Mmes Josette BRUN-BESSON, Chantal SOUCHET, Catherine LLOVERA

Etaient absents excusés : Mrs Nicolas ARNOULT, Michel BOIN, Daniel VAUDRON, Régis VEILLARD, Dominique GUILLOTIN et Mmes Nadine DESNEUX et Laurence LOCHET

Secrétaire de séance : Monsieur Didier PEYRONNET

Autres personnes présentes : Mademoiselle Hélène REGRETTIER Technicienne supérieure de rivière

PRESENTATION DES 2 EMPLOYES EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur Michel BLONDEAU et Monsieur Jean-Luc LENFANT sont embauchés pour 2 ans pour intervenir sur les parcelles communales. Plusieurs délégués insistent pour qu'ils traitent également les points critiques où s'accumulent des embâcles. Monsieur le Président et Melle Hélène REGRETTIER rappellent que l'utilisation de fonds publics sur des parcelles privées ne peut se faire que dans le cadre d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général).

L'enlèvement des embâcles entre par ailleurs dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien, ce tronçon ne serait donc pas nettoyé avant l'hiver, mais l'opération bénéficierait des 80% de subventions proposés par le SIAVE, le montant HT restant à la charge des propriétaires riverains privés concernés.

Les délégués demandent un chiffrage par la Commission des travaux du cas précis de Fontenay-sur-Eure, pour une décision à la prochaine réunion (ces travaux pourraient être justifiés par le risque que représentent ces troncs pour l'aval).

ACHAT IMPRIMANTE

Imprimante laser couleur : justifiée principalement pour gagner du temps sur l'impression des rapports et au vu de l'ancienneté du matériel existant.

2 devis pour une location : PROMOSOFT à 36,00 € HT par mois pour 5 ans et TOSHIBA à 50,40 € HT par mois pour 5 ans ;

1 seul devis (PROMOSOFT) pour un achat : 1 499,10 € HT avec assistance mensuelle possible à 15 € HT

Les délégués demandent un complément d'information (détails du contrat de maintenance ...) avant de se prononcer.

1° - ACHAT D'UNE ARMOIRE DE BUREAU

Sur les 3 devis demandés auprès de BUREAU VALLEE, BRUNEAU et JPG, le moins disant est JPG pour **189 € HT** soit 226,05 € TTC (305 € HT chez BUREAU VALLEE et 299 € HT chez BRUNEAU).

Le conseil syndical accepte, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'achat d'une armoire de bureau en investissement à l'article 2183 après décisions modificatives.

2° - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Monsieur le président expose : Pour effectuer le paiement des deux personnes en contrat unique d'insertion, nous devons changer l'imputation au budget primitif 2010, ainsi que pour le règlement des travaux de fonctionnement du vannage de Chuisnes et comme suit :

DM 1

6413 personnel non titulaire	- 12 000 €
6218 autre personnel (CUI)	+ 10 000 €
61522 travaux vannage Chuisnes	+ 2 000 €

Il nous aussi acheter une armoire de bureau en investissement

DM 2

2318 travaux de rivière	- 250 €
2183 matériel de bureau	+ 250 €

Le conseil syndical accepte, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ces décisions modificatives au budget.

3° - INDEMNITES DE DEPLACEMENT DE LA TECHNICIENNE

L'utilisation du véhicule du SIAVE par les employés, les Lundi, Mardi et Mercredi, oblige la technicienne à utiliser son véhicule personnel pour ses trajets professionnels.

Le Conseil Syndical approuve, après en avoir délibéré, l'indemnisation de la technicienne suivant l'indice 0,512 (puissance de 5 cv) en vigueur 2010 défini par le barème des indemnités kilométriques de l'administration fiscale. Avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2010.

4° - AMENAGEMENT DU MOULIN DE LA BELLE MEUNIERE à Saint Georges sur Eure – CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

L'Appel d'offre est décomposé en 2 tranches : une tranche ferme qui concerne la **faisabilité** et qui doit aboutir à la présentation de plusieurs scénarios ; une deuxième tranche (conditionnelle) déclenchée après l'avis du Conseil Municipal de Saint-Georges et du Conseil Syndical du SIAVE, qui concerne la définition (conception) et l'exécution des travaux d'aménagement. Il comprend également 3 missions complémentaires qui sont **1-Aspects réglementaires, 2-Communication et 3-Suivi des actions après travaux**. L'estimation pour le total est de 50 000 €, mais il faut savoir que les propositions pour la première tranche avoisinent les 30 000 €. Les délégués n'aimeraient pas que l'étude de faisabilité aboutisse à un abandon du projet.

Monsieur le président explique que suite à la réception de 2 offres (bureaux d'études CE3E et SOGREAH Consultants), reçues le 29 juillet 2010 et examinées par la commission d'appel d'offres du mardi 07 septembre 2010, la commission propose le bureau d'études :

CE3E 27180 ARNIERES SUR ITON pour la somme de **55 353,00 € HT** soit 66 202,19 € TTC (TVA 10 849,19 €)

Les membres du conseil syndical acceptent à l'unanimité :

* Adoptent le choix du bureau d'études et le montant proposé en tranche ferme, soit **31 714,50€ HT** soit 37 930,54 € TTC dont une TVA à 6 216,04 €, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des subventions.

* Ces frais d'étude seront inscrits au budget primitif 2010 au **chapitre 20** en investissement.

* Autorisent Monsieur le président à solliciter les subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au Conseil Régional et au Conseil Général d'Eure et Loir et à signer tous les documents afférents à ces projets.

Des exemples intéressants de réalisations sont consultables sur le site de l'ONEMA :
www.onema.fr Accueil >> Missions >> l'action territoriale >> Hydro morphologie

COMITE DE PILOTAGE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA BELLE MEUNIERE COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR EURE

Mrs Bernard POUVIN, Didier PEYRONNET sont désignés pour le Comité de pilotage de ces travaux.

5° - REOUVERTURE DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le président porte à la connaissance de Mesdames et Messieurs les délégués du SIAVE de l'utilité d'ouvrir une ligne de trésorerie et demande l'autorisation de rouvrir une ligne de trésorerie pour l'année 2010, avec un maximum de **30 000 €** pour une durée de 1 an au taux variable en vigueur.

Le Conseil syndical accepte à l'unanimité, après en avoir délibéré, la proposition de Monsieur le président et l'autorise à rouvrir cette ligne de trésorerie auprès du **Crédit Agricole du Val de France**, à Chartres.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Mlle Hélène REGRETTIER expose que les pelles du vannage ont été retirées par le propriétaire du Moulin de Pluvignon, situé sur la commune de Landelles. Un aménagement du seuil pourrait être réalisé afin d'améliorer définitivement la continuité écologique dans ce secteur, après une étude plus simple a priori que dans le cas du Moulin de la Belle Meunière, par exemple.
2. Monsieur le président expose que le Maire de Barjouville demande si le SIAVE pourrait prendre en charge la pose de grillages interdisant l'accès au Moulin Leblanc. Le Conseil Syndical n'est pas favorable, dans le sens où la sécurité du site reste sous la responsabilité de la commune.
3. Mme Catherine LLOVERA explique que la mairie de Pontgouin a reçu un devis d'environ 4000 € pour la réparation des crémaillères du vannage communal. Monsieur le Président demande l'envoi d'un courrier pour voir si le SIAVE peut participer à ces travaux.
4. M. Guy BOUVART aborde la nécessité de réaliser des travaux d'entretien sur les piliers d'une passerelle située entre St Georges-sur-Eure et St Luperce : ce type de demande est à faire auprès du SIPAC.

La séance est levée à 19 h 45

Les membres du conseil syndical

le secrétaire de séance

le président